

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 6 : RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE ANCIENNEMENT AFFECTÉ AU CULTE CATHOLIQUE DU SACRÉ-COEUR. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des projets territoriaux structurants à enjeux stratégiques départementaux 2023-2024.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Réhabilitation de l'édifice anciennement affecté au culte catholique du Sacré Cœur situé place Baudin à DENAIN.

Afin d'accompagner le renouvellement urbain du quartier du Nouveau Monde, la ville de Denain s'est engagée à réhabiliter l'édifice anciennement affecté au culte catholique du Sacré-Cœur autrefois appelée « *Eglise d'Usinor* ». Cet édifice structurant implanté sur la place Baudin doit subir une importante opération de réhabilitation afin de conserver sa richesse historique et mémorielle.

Suite à un marché négocié pour l'attribution d'un maître d'œuvre, la ville a confié par délibération n° 17 du 29 juin 2022, la conception de ce projet au groupement : Agence Valeri Florian (*mandataire*), paysage et territoire - IRIS CONSEIL REGIONS - TPF INGENIERIE - SCP DELACROIX / HANOIRE - VOIX ACTIVE.

Ce projet sera décomposé en 3 phases :

■ **Phase 1 :**

- Sécurisation de la façade principale par la dépose d'éléments (*pierre, éléments de toiture...*) qui présente un risque et danger pour le public en cas de chute.

.../...



■ **Phase 2 :**

- Réhabilitation totale du clocher et des vitraux et reprise structurelle du clocher afin de garantir une stabilité avant démolition partiel de la NEF.

■ **Phase 3 :**

- Démolition partielle de la nef (*voute, charpente et toiture*),
- Démolition de la salle Louis Petit et du logement de fonction,
- Réhabilitation du chœur et création d'un espace culturel clos,
- Aménagement d'un espace paysager en lieu et place de la nef.

Aujourd'hui les études d'esquisse et d'avant-projet sommaire (APS) ont été validées par la Maîtrise d'ouvrage, et les études d'avant-projet définitif (APD) sont actuellement en cours d'exécution.

Le coût de cette opération est estimé à 2 396 674,00 € HT soit 2 876 008,80 € TTC et correspond au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires Maîtrise Œuvre	196 875,00 €	PTS 2023	500 000,00 €
Frais généraux - Installation de chantier	80 000,00 €	PTS 2024	500 000,00 €
Travaux préparatoires - démolition (<i>bâti + VRD</i>)	146 060,00 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	471 780,48 €
Renforcement Structurel :		Autofinancement communal	1 404 228,32 €
Clocher	86 000,00 €		
Chœur	134 000,00 €		
Murs gouttereaux	112 000,00 €		
Aménagement espace public :			
Structure de voirie	141 750,00 €		
Assainissement	43 390,00 €		
Réseaux divers	93 662,50 €		
Mobilier	50 000,00 €		
Espaces Verts	55 970,00 €		
Restauration			
Clocher	400 000,00 €		
Chœur	350 000,00 €		
Murs gouttereaux	90 000,00 €		
Aménagement intérieur	50 000,00 €		
Aléas	366 966,50 €		
Total HT	2 396 674,00 €		
TVA	479 334,80 €		
Total des dépenses TTC	2 876 008,80 €	Total des recettes TTC	2 876 008,80 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre des projets territoriaux structurants à enjeux stratégiques départementaux 2023-2024 pour un montant de **1 000 000 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

Ont voté contre : MM. TONNEAU, DANDOIS.

Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Le Maire



délégué du Maire
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....